



PLAN DE COURS : AUTOMNE 2023

DÉPARTEMENT : LANGUES

LANGUE ANGL./CULTURE ADAPTÉ

604-HJ2-RI

2-1-3

Enseignant(e) : Yannick Larose Local : HF2105 Courriel : yannick.larose@cegeptr.qc.ca

INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR L'ENSEIGNANT OU LES ENSEIGNANTS ASSOCIÉS AU MÊME PLAN DE COURS

<u>Nom</u>	<u>Bureau</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Courriel</u>
Yannick Larose	HF2105	(819) 376-1721	yannick.larose@cegeptr.qc.ca

INFORMATIONS SUR LA COORDINATION DU DÉPARTEMENT

<u>Coordonnateur</u>	<u>Bureau</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Courriel</u>
Dominique Spadoni	HF2085	(819) 376-1721 poste 2929	dominique.spadoni@cegeptr.qc.ca

AUTRES INFORMATIONS, SI NÉCESSAIRE

Bureau HF-2105

PRÉSENTATION DU COURS

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME OU PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COURS

La majorité des étudiants qui poursuivent leurs études ou recherchent un emploi après avoir terminé leur formation collégiale sont nettement avantagés lorsqu'ils ont acquis une base solide en anglais. C'est pour cette raison que le Ministère prévoit un cours d'anglais général dans le cheminement des étudiants de niveau collégial. Ce cours est le premier de deux cours d'anglais obligatoires, le second étant un cours contenant certains aspects spécifiques au programme d'études.

COMPÉTENCE(S)

«Voici les compétences ministérielles et les éléments de compétences qui sont associés à ce cours.»

Numéro(s)	Compétence(s)	Élément(s) de compétence(s) concerné(s)
4SA3	Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.	Tous

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

nil

OBJECTIFS PARTICULIERS

nil

DOUBLE SEUIL OU SEUILS MULTIPLES (S'IL Y A LIEU)

Aucun.

OBJECTIF TERMINAL D'INTÉGRATION DU COURS

À la fin de ce cours, l'élève sera capable de :
Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

ORGANISATION DU COURS

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

Élément 1 : Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire

- Communiquer clairement, de façon cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une oeuvre littéraire
- Utiliser de façon généralement correcte le code grammatical et les niveaux de langue
- Employer un vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité
- Avoir une prononciation, une intonation et un débit généralement corrects
- Manifester une ouverture d'esprit et du respect envers les personnes et les opinions

Élément 2 : Rédiger l'analyse d'une oeuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle

- Rédiger une analyse structurée, claire et cohérente d'environ 550 mots
- Respecter la situation et l'objectif de communication
- Présenter des idées et expressions nouvelles
- Employer un vocabulaire diversifié et nuancé
- Démontrer un degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique
- Utiliser de façon généralement correcte les temps de verbes exigés par le contexte
- Utiliser de façon satisfaisante une variété de structures de phrases et de marqueurs de relation
- Utiliser de façon appropriée des stratégies de révision

Thèmes ou sujets	Contenus sommaires	Autres informations
------------------	--------------------	---------------------

Thèmes ou sujets	Contenus sommaires	Autres informations
Parler	• Structure d'une présentation orale • Techniques de l'art oratoire • Utilisation et citation de sources fiables • Utilisation appropriée des notions grammaticales vues en classe • Exposés magistraux sur les éléments de grammaire • Recherche et regroupement du vocabulaire approprié • Exercices de vocabulaire • Exercices de prononciation • Rappel et correction de la prononciation au besoin • Explication des règles à suivre en classe en ce qui a trait au langage et au respect	• Communication exclusivement en anglais en classe • Préparation et exécution d'une brève communication orale à la mi-session • Recherche et utilisation de l'information requise • Participation à des discussions guidées • Réalisation d'exercices de grammaire • Vérification du vocabulaire à l'aide d'outils de référence • Réception et application des consignes de l'enseignant • Utilisation d'un langage approprié • Respect des opinions et des individus • Visionnement de documents audiovisuels

Thèmes ou sujets	Contenus sommaires	Autres informations
Écrire	• Structure précise d'un texte • Éléments de la structure d'un texte : idée principale énoncée, idées secondaires, introduction, développement, conclusion • Contenu respectant les consignes • Utilisation correcte d'au moins trois temps de verbe • Emploi de différentes structures de phrases • Vocabulaire correct • Étude de textes pertinents • Exercices de brainstorming individuellement et en groupe • Exercices de vocabulaire • Utilisation efficace de dictionnaires • Exercices de grammaire • Exercices de grammaire qui couvrent les temps de verbe suivants : simple present, present progressive, simple past, past progressive, present perfect, future with will et be going to • Cours magistraux et exercices portant sur les structures de phrases suivantes : simple, compound, et complex • Explication de la grille de correction	• Rédaction de courts textes selon des consignes précises • Autoévaluation à partir d'un modèle ou grille • Reconnaissance et application du style de texte exigé • Reconnaissance et production d'un texte en fonction du public cible • Démonstration d'originalité dans l'expression de ses idées • Réalisation d'exercices d'acquisition de vocabulaire • Emploi du vocabulaire acquis • Rédaction de courts textes • Réalisation d'exercices de grammaire • Utilisation appropriée des outils de révision

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

- Exposés magistraux sur les éléments de contenu
- Lecture de textes ou d'articles
- Exercices grammaticaux écrits
- Exercices de vocabulaire
- Activités de communication orale ou écrite
- Exercices de rédaction
- Dialogues improvisés et exposés faits par les étudiants
- Visionnement de documents audiovisuels

PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT DANS LE COURS

Le cours Langue anglaise et culture (adapté), niveau 4 a une pondération de 2-1-3. Le temps hebdomadaire consacré au cours sera donc comme suit :

- 2 heures de théorie;
- 1 heure de travaux et exercices pratiques en classe et/ou laboratoire);
- 3 heures de travaux et d'étude faits à la maison.

Les activités d'apprentissage se dérouleront en anglais en tout temps de façon à contribuer à l'enrichissement de l'environnement d'apprentissage et au succès de tous, ce qui implique que l'étudiant(e) devra lui aussi s'exprimer exclusivement en anglais.

CENTRE DE DÉPANNAGE (local HF-2030)

Si tu as des difficultés en langues (anglais, espagnol, allemand, ou italien), viens rencontrer les moniteurs de langue et les profs du Département des langues. Nous sommes là pour t'aider à réussir. Au centre, nous pouvons t'aider à :

- approfondir les notions de grammaire;
- t'exprimer dans une autre langue;
- te préparer pour tes évaluations.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES - ÉVALUATION FORMATIVE

« L'évaluation formative doit permettre à l'étudiant d'obtenir une rétroaction tenant compte des objectifs à atteindre dans le cadre du cours. » - [PIEA](#), article 6.4.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES - ÉVALUATION SOMMATIVE

« Dans tous les cours, l'évaluation sommative doit comporter une évaluation synthèse portant sur l'ensemble des éléments de compétence à maîtriser. Cette évaluation synthèse de cours (ESC) doit compter pour 40% de l'évaluation sommative. » - [PIEA](#), article 6.5.1.*

*Pour les cours présentant des difficultés particulières, à des fins d'accommodement pédagogique, un département peut accorder à l'ESC une pondération moindre, dont le minimum est fixé à 30 %. La pondération particulière retenue pour ces cours est inscrite dans les Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA).

« Dans tous les cas, comme l'ESC constitue l'évaluation la plus importante d'un cours, aucune autre évaluation sommative ne peut se voir attribuer une pondération supérieure. » - [PIEA](#), article 6.5.3.

PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS AUX ÉVALUATIONS

Le calendrier scolaire, rendu disponible plusieurs mois avant le début de l'année scolaire, doit être respecté dans son intégralité, incluant les cours et les évaluations de fin de session. En conséquence, et en conformité avec la Procédure relative à la présence aux cours (PR-209), aucune absence ne sera autorisée pour des raisons personnelles tels des voyages, stages, stages d'immersion en langue seconde, emplois, etc.

Évaluations	Brève description	Durée / date de remise ou de passation	Pondération
Examen 1	Langue anglaise et culture : rhétorique, grammaire et vocabulaire	Semaine 8	10%
Examen 2	Production Écrite	Semaine 6, 7, 8	15%
Examen 3	Production orale individuelle devant la moitié du groupe, précédée d'une rédaction formative.	Semaines 6, 7, 8	20%
Examen 4	Langue anglaise et culture : rhétorique, grammaire et vocabulaire	Semaine 12	15 %
Examen final	Productions orale	Semaines 13, 14	20 %
Examen Final	Production écrite	Semaine 15	20 %
	Les activités d'évaluation porteront sur les deux habiletés langagières, soit l'écriture et la production orale. Il est à noter que des exercices formatifs précéderont chacun des examens sommatifs. Il est à noter aussi que le contenu de tous les examens sera cumulatif à partir du début de la session. L'horaire des examens est sujet à changement selon la progression du groupe. Il revient donc à l'étudiant de vérifier ces dates auprès de son professeur.		

INFORMATIONS SUR LES ÉVALUATIONS DE LA SESSION

nil

CONTEXTE DE RÉALISATION ET CRITÈRE (S) DE CORRECTION DE L'ÉVALUATION SYNTHÈSE

- L'élève est évalué individuellement.
- L'élève devra exprimer oralement un message d'une durée de six à huit minutes sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire.
- L'élève devra rédiger et réviser un texte de 550 mots sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire à l'aide de dictionnaires lors de l'examen final d'une durée de 3 heures.

Étant donné que deux habiletés langagières sont évaluées dans ce cours, l'examen final sera en deux parties.

PÉRIODE D'ÉVALUATIONS SYNTHÈSE

« L'évaluation synthèse se tiendra soit pendant la dernière semaine de cours (du mardi 5 décembre au lundi 11 décembre), soit pendant la session d'examens (du mardi 12 décembre au mercredi 20 décembre), selon la nature de l'évaluation déterminée par l'enseignant.e. Le tableau qui suit précise la semaine où chacune des composantes de l'évaluation synthèse devra être remise à l'enseignant.e (travail, rapport de projet, etc.) ou passée (examen théorique, examen pratique, etc.).

Tous les groupes associés à un même numéro de cours seront soumis à leur évaluation synthèse la même semaine, à moins qu'une autre règle ait été entérinée par l'assemblée départementale et confirmée par la direction des études.

Nature de l'évaluation	Semaine de remise ou passation
Évaluation de la production orale	13e et 14e semaine
Évaluation de la production écrite	15e semaine

MÉDIAGRAPHIE

VOLUME(S) OBLIGATOIRE(S) ET MATÉRIEL REQUIS

- Notes de cours
- Dictionnaire récent anglais-français; **Larousse**, **Robert-Collins** ou Harraps de poche
- Cartable pour vos notes personnelles
- Cahier spiral ou cahier Canada

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

nil

AUTRES INFORMATIONS, SI NÉCESSAIRE

1. Présence aux cours

La présence aux cours est obligatoire, et toutes les absences doivent être communiquées à l'enseignant au plus tard le jour suivant l'absence. Les absences non motivées ne peuvent dépasser 4,5 des heures-contact en classe pour les cours de 45 heures et 7 pour les cours de 60 heures. Un(e) élève qui aura dépassé le nombre d'absences permises se verra expulsé(e) du cours.

La présentation d'une pièce justificative valable au plus tard le cours suivant pour cause de maladie, d'accident, de mortalité, de cause juridique ou d'activités scolaires obligatoires, n'entraîne pas de cumul d'heures d'absences au dossier de l'étudiant.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de vérifier quelles tâches sont à accomplir avant le prochain cours.

Afin d'atteindre les compétences minimales, l'étudiant doit satisfaire aux exigences et délais de l'enseignante ou de l'enseignant en ce qui a trait à la réalisation de travaux qui auraient dû être faits en classe et en devoirs en dehors des heures de classe.

Par respect pour les autres élèves, l'enseignante ou l'enseignant se réserve le droit d'expulser tout élève se présentant au cours sans avoir réalisé les devoirs ou travaux requis. Une période de 50 minutes d'absence est alors automatiquement consignée à son dossier. Une fois le travail réalisé, l'étudiant pourra réintégrer le cours après cette période de 50 minutes.

Afin de favoriser l'atteinte des compétences visées, les étudiants doivent éviter de prendre des rendez-vous durant les heures de cours.

2. Participation aux cours et respect des lieux pédagogiques

La présence aux cours, la ponctualité et la participation active sont des conditions de réussite essentielles sont gage de professionnalisme et constituent une responsabilité civique face aux autres participantes et participants de la classe puisque beaucoup d'activités d'apprentissage ont lieu en équipe.

Quant à la participation active, il s'agit, en outre, dans la mesure du possible, de parler uniquement anglais en classe lorsque les situations d'apprentissage le demandent. Tous ceux qui ne se conforment pas à ces règles, et ce, de façon irrespectueuse envers les situations pédagogiques d'apprentissage contreviennent au règlement 5.3 du collège sur le respect des lieux pédagogiques :

« Dans un contexte d'apprentissage, le Collège doit assurer un bon déroulement des activités pédagogiques. Il doit permettre à tout étudiant qui fréquente l'établissement de recevoir l'enseignement auquel il a droit dans un climat d'ouverture et de respect qui favorise le développement de la personne et la réussite éducative. »

2.1 Utilisation de téléphone cellulaire ou autre appareil électronique

Afin d'atteindre les compétences minimales, l'étudiant doit être attentif à l'enseignement donné en classe. À moins d'avis contraire par l'enseignante, l'enseignant ou le collège, l'utilisation de téléphone cellulaire ou de tout autre appareil électronique nuisant à l'apprentissage est interdite. Par respect pour les autres élèves, l'enseignante ou l'enseignant se réserve le droit d'expulser tout élève utilisant un cellulaire ou autre appareil électronique interdit. Une période d'absence (temps restant au cours) est alors automatiquement consignée à son dossier.

2.2 Participation aux activités d'équipe pour évaluation sommative

Pour qu'en aucun cas, un élève ne soit exposé sans filet au jugement ou travail d'équipe négligé de ses pairs en matière d'évaluation sommative, la majorité des travaux d'équipe permettront d'identifier les contributions individuelles et de les noter ainsi.

De plus, le présent mécanisme vient encadrer le travail d'équipe pour assurer équité et collaboration.

La participation aux activités d'équipe menant à une évaluation ou un travail sommatif est obligatoire. Cette participation peut être en classe pendant les heures de cours, ou bien hors classe, pendant les heures de travail prévues à la maison d'après le présent plan de cours.

Les manquements (absences, retards, manque de collaboration, manque de respect, tâches ou travaux de préparation aux réunions non effectués, etc.) devront être notés sur un document rapportant les activités réalisées. Il y a manquement lorsqu'un élève ne fait pas ce à quoi il s'est préalablement engagé à faire, et qui cause des dommages à l'équipe.

Deux manquements lors de ces activités peuvent entraîner l'expulsion de l'étudiant concerné de son équipe. L'équipe devra alors en faire part au professeur le plus tôt possible, qui interrogera les deux partis pour ensuite prendre une décision. Dans le cas où un élève serait expulsé de son équipe, celui-ci devra alors produire le travail seul, en apportant avec lui, que ses contributions. Les absences seront motivées suivant les mêmes règles que celles de la présence en classe. Tout manquement doit être signalé le plus tôt à l'enseignant pour qu'il puisse intervenir et assurer les apprentissages de tous les membres d'une équipe.

3. Modalités d'évaluation

3.1 Évaluations formatives

Les évaluations formatives seront utilisées en cours de route afin de mesurer la qualité et les résultats des apprentissages faits. L'étudiant recevra une rétroaction sur ses évaluations formatives. Afin d'atteindre les compétences minimales, l'étudiant se doit de réaliser toutes les activités d'évaluation formative, se conformer à tous les délais prescrits et faire preuve d'une participation active au cours.

L'étudiant qui éprouve des difficultés particulières est responsable de consulter son enseignante ou son enseignant afin d'obtenir l'aide nécessaire à sa réussite. Ils peuvent aussi venir au centre de dépannage du département des langues pour rencontrer un enseignant.

Les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage sont fortement encouragés à obtenir de l'aide en s'inscrivant personnellement au service d'adaptation scolaire ou en consultant leur API.

3.2 Évaluations sommatives

Au moment jugé opportun par l'enseignante ou l'enseignant, l'étudiant devra se soumettre à des évaluations sommatives mesurant l'atteinte des compétences.

Pour obtenir une note de passage, l'étudiant doit cumuler un total de 60% pour l'ensemble des éléments de la compétence.

Pour bien connaître les exigences de l'évaluation de chacun des cours, l'étudiant doit se référer aux plans de cours concernés.

À moins d'avis contraire, tous les travaux sommatifs doivent être remis au début du cours d'une date buttoir pour éviter les absences aux cours afin

de compléter le travail requis. De plus, aucun travail sommatif remis en retard ne sera accepté. Ils auront la note zéro (0). Il est à noter que le contenu de tous les examens sera cumulatif à partir du début de la session et que les dates prévues pour les examens sommatifs peuvent changer. Il revient donc à l'étudiant de confirmer ces dates.

Tout travail fait dans le cadre du cours pourra être utilisé à des fins pédagogiques par l'enseignant qui masquera le nom de l'étudiant concerné.

3.2.1 Absence lors d'évaluations sommatives, retard dans la remise des travaux

Si l'étudiant ne se présente pas à une évaluation sommative réalisée de façon individuelle ou en équipe, il obtiendra automatiquement la note « 0 » pour l'activité d'évaluation sommative à laquelle il ou elle n'aura pas été soumis(e). L'étudiant a la responsabilité d'avertir son enseignante ou enseignant avant l'évaluation dans la mesure du possible. De plus, l'étudiant aura la responsabilité de s'expliquer auprès de son enseignante ou de son enseignant au plus tard le jour suivant l'examen. Cette dernière ou ce dernier jugera de la pertinence de la motivation. Une pièce justificative devra toutefois être présentée d'ici le cours suivant.

Lorsqu'il s'agit de maladie, d'accident, de mortalité, d'une cause juridique ou d'activités scolaires obligatoires, l'étudiant pourra reprendre le ou les examens manqués seulement lorsque les pièces justificatives sont présentées au plus tard le cours suivant.

3.2.2 Évaluations sommatives réalisées hors classe

Toutes évaluations sommatives réalisées hors classe doivent être faites, et ce, hors de tout doute, par l'étudiant et personne d'autre, et sans l'utilisation d'applications de traduction du type « Google Translate ».

3.3 Travaux d'équipe

Dans le cas où l'évaluation sommative est une présentation d'équipe, l'étudiant absent est soumis à la clause 3.2. L'autre ou les autres partenaires de l'équipe devront effectuer leur présentation à la date prévue originalement. Les travaux d'équipe devront donc être préparés en conséquence. Chaque membre d'une équipe devra avoir en sa possession la version finale du travail sommatif à remettre en date de la remise du travail afin de ne pas être pénalisé advenant l'absence d'un membre de l'équipe.

3.3.1 Attribution de notes collectives

Dans le cas où un élève se croirait injustement évalué par l'attribution d'une note collective, il pourra faire appel de la décision. Le fardeau de la preuve incombera alors à l'étudiant : il doit pouvoir démontrer, à la satisfaction de l'enseignant, qu'effectivement l'évaluation lui fait préjudice. L'étudiant pourra devoir assumer son propos devant les pairs concernés.

L'enseignant garde le droit à la décision finale en cas de désaccord dans l'attribution d'une note collective, surtout lorsque de telles notes font l'objet du jugement des pairs.

4. Code d'éthique pour les cours à distance

Voici quelques règles de conduite qui favoriseront tes apprentissages et donc le bien-être de tous les étudiants et de l'enseignant. Pour assurer le bon fonctionnement des cours à distance et ce, peu importe la plateforme utilisée, tu t'engages à respecter le présent code d'éthique.

Ceci s'applique en toute circonstance lorsque les services d'apprentissage à distance sont requis, que ce soit en mode SYNCHRONE (pendant les heures du cours à ton horaire) ou ASYNCHRONE (à l'extérieur des heures du cours d'anglais).

Note importante: tous les étudiants et l'enseignant s'entendent pour respecter la législation en vigueur tant au niveau des lois générales (Charte des droits et libertés, Code civil) que celles sur la protection des droits d'auteurs. L'enseignant se réserve le droit de retirer tout étudiant(e) qui ne respecte pas ce code, a une attitude, des comportements, des commentaires ou des publications jugés inappropriés.

La vidéoconférence est exclusive aux étudiant(e)s du groupe concerné; il t'est strictement interdit de filmer, de faire une capture d'écran ou d'enregistrer le contenu en tout ou en partie de la vidéoconférence sans l'autorisation de l'enseignant.

4.1 Conduite lors de vidéoconférence synchrones

La veille de la vidéoconférence, tu branches ton appareil électronique afin que ce dernier soit fonctionnel tout au long de ta participation ou tu t'assures d'avoir un branchement accessible pour toute la durée de la rencontre. Tu dois faire preuve de politesse, de respect et avoir une attitude constructive lors de tes échanges. Tu dois être ponctuel(le) comme tu le fais quand tu es dans un local de classe et te brancher au moins 5 minutes avant l'heure du début du cours. Tu t'exprimes en anglais en tout temps pendant tes cours d'anglais. Tu évites toute forme de harcèlement, menace, intimidation, propos blessants ou tout acte qui porte atteinte à l'enseignant ou à un(e) étudiant(e) du groupe. Tu dois toujours favoriser un climat propice aux apprentissages et aux échanges afin d'éviter les distractions : éteindre la télévision et la radio et fermer ton cellulaire. Sur ton ordinateur, tu fermes les applications non essentielles (Facebook, instagram, etc), les animaux sont dans un lieu pour ne pas te déranger, tes enfants sont sous surveillance d'une autre personne, local adéquat (tout sauf ton lit!). Ta tenue vestimentaire doit être appropriée comme si tu étais en classe (pas de pyjama et de robe de chambre!).

4.2 Déroulement de la vidéoconférence

Ta présence est requise, tu avises si tu quittes. À la demande de l'enseignant, tu dois te renommer au premier cours afin que ton nom à l'écran corresponde à ton inscription sur la liste officielle. Tu dois fermer ton micro mais l'ouvrir à la demande de l'enseignant. Tu dois ouvrir ta caméra et être

visible en tout temps pour que ta présence soit reconnue. Tu demandes le droit de parole en levant la main ou en suivant les consignes de l'enseignant. Tu utilises la messagerie texte/clavardage uniquement en lien avec la formation en cours et selon les consignes de l'enseignant. Tu dois avoir avec toi tous les livres et documents requis pour le cours d'anglais.

4.3 Évaluations/examens:

Tu dois garder ta caméra ouverte en tout temps et tu dois demeurer visible en tout temps. Tu dois bien lire toutes les consignes au haut de l'examen, le temps attribué pour effectuer ton examen y sera inscrit. Sauf indication contraire sur l'examen AUCUN livre ou matériel pédagogique n'est permis. Tu dois réviser ton examen dans le temps attribué. Lorsque tu as terminé, tu appuies sur le bouton "ENVOYER" ou tu déposes ton document selon les consignes données ; prend bien note qu'une fois ton examen envoyé tu ne peux plus revenir le consulter.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

PROCÉDURE DE DISCUSSION DU PLAN DE COURS

nil

PRÉSENCE AUX COURS ET AUX EXAMENS

Le département des Langues applique la " [Procédure relative à la présence aux cours](#) " (PR-209) du Collège.

POLITIQUE CONCERNANT L'ABSENCE OU LE RETARD DE L'ENSEIGNANT OU DE L'ENSEIGNANTE

En cas d'absence ou de retard de l'enseignant ou de l'enseignante, suivre les directives affichées sur la porte du local ou au tableau dans la salle de cours. En d'autres cas, les élèves peuvent quitter la salle de cours 10 minutes après l'heure normale de début des cours, mais doivent se présenter au début de la 2^e période de cours.

REMISE DES TRAVAUX ET RAPPORTS

Le département des Langues applique le chapitre 6.16 de la " [Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages](#) " (P-219), ainsi que la " [Politique et procédures de remise et de conservation des travaux et des examens](#) " (P-218) du Collège.

POLITIQUE CONCERNANT LES ÉVALUATIONS

Le département des Langues applique la " [Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants](#) " (P-219) du Collège.

POLITIQUE DE RÉVISION DES NOTES

Le département des Langues applique la « [Procédure relative à la révision de notes](#) » (PR-201) du Collège.

POLITIQUE DU FRANÇAIS

Ne s'applique pas.

RÈGLEMENTS RELATIFS AU PLAGIAT ET À LA FRAUDE

Le département des Langues applique la "[Politique relative au plagiat et à la fraude](#)" (P-228) du Collège.

Lorsque l'enseignant pourra démontrer que l'étudiant a eu recours à une aide extérieure pour la réalisation d'un travail (outil de traduction, personne-ressource, etc.) la note "0" pourra être attribuée à ce travail conformément à la Politique relative au plagiat et à la fraude. Cette décision sera finale et sans appel.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LES LABORATOIRES

nil

RÈGLEMENTS RELATIFS AU STAGE

nil

AUTRES INFORMATIONS, SI NÉCESSAIRE

nil

POLITIQUE PARTICULIÈRE À CE COURS

nil